

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée

Commission Thématique N°1 « gestion et protection de la ressource en eau souterraine »

Compte rendu de la réunion du 06 avril 2005

Étaient présents :

Mme Dorine ALLART, Conseil Général du Pas-de-Calais
M. Paul CAULIER, SIDEN France
M. Michel CAVENAILE, Communauté de Communes OSARTIS
Mme Renée COMELLI, Maire de PELVES
M. André COURTECUISSÉ, Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais
M. Henri DELAMBRE, Comité Sensée Environnement, Mouvement National de Lutte pour l'Environnement
M. Michel DELMOTTE, Maire de Boisieux-saint-Marc
Mlle Maureen DEMEY, GABNOR
M. Jacques DEWULF, DDAF 59
M. Bernard DHENRY, association Trinquise Environnement
M. Gérard DUE, Président de la Commission Thématique N° 1, Maire de Croisilles, Président de la Communauté de Communes du sud-Arrageois
M. Michel FICHEUX, Maire d'Achiet-le-Grand, Président du Syndicat des propriétaires agricoles exploitants et ruraux du Pas-de-Calais
M. Jean-Matthieu FONTAINE, Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux (SIRA)
M. Raphaël GAYER, stagiaire SIRA
M. Michel HENNEBICQ, Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Pas-de-Calais
M. Gustave HERBO, Président du Comité Sensée Environnement, Mouvement National de Lutte pour l'Environnement
Mlle Adeline LAFONTAINE, stagiaire MNLE
M. Jacques LENFANT, DDE 59
M. André LEPRINCE, Maire de Behagnies
M. Jean LEVEQUE, Comité Sensée Environnement, Mouvement National de Lutte pour l'Environnement
M. Fabien MARTIN, Direction Régionale de l'Environnement Nord - Pas-de-Calais
M. Marcelin PETIT, Président du Comité Trinquise Environnement
M. Daniel QUENSON, président du SIVAL, adjoint au maire de Roeux
M. François THERY, agriculteur Bio à Gavrelle
M. Fabrice THIEBAUT, Institution Interdépartementale Nord - Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée

Absents, excusés :

Mme Géraldine AUBERT, Agence de l'Eau Artois-Picardie
M. Jean AVRONSART, Maire de Wancourt
M. Jean-Paul BOUSSEMARD, Maire de Noreuil
M. Jacques-Yves CAOUS, BRGM
M. René CHRZAN, Conserverie BPL
M. Jean-Jacques COTTEL, Conseiller Général du Pas-de-Calais
M. Félix DACQUET, Président du SIVOM de la Vallée du Cojeul
M. Patrick DELEBECQUE, DDE 59
M. Pierre DEMAREST, Compagnie Générale des Eaux

M. Fernand DUMONT, Conseiller Général du Pas-de-Calais
M. Régis DURIEZ, association « les amis de la Vallée du Trinquise »
M. Patrice FOURDRINOY, DDAF 62, MISE 62
M. Baptiste LEGAY, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Pas-de-Calais, MISE 62
M. Jean-Marie LOISEL, Service Navigation Nord - Pas-de-Calais, MISE 59
M. Arnold NORMAND, Maire de Roeux
M. Stéphane PARMENTIER, Conseil Général du Nord
M. Gilles POULAIN, Président de la Commission Thématique N°2, Maire de Brunémont
M. Daniel TABARY, Maire de Fremicourt
Melle Aurélie THIBAUT, SCOT du Douaisis

M. THIEBAUT accueille les membres et rappelle l'objet de la réunion : présentation du GABNOR et des résultats de l'étude réalisée par Melle Maureen DEMEY intitulée « en Région Nord - Pas-de-Calais, quelles synergies pourraient se mettre en place entre politiques de protection de la ressource en eau et développement de l'agriculture biologique ? ». Cette présentation au sein de cette commission se justifie pleinement puisqu'elle traite de la protection de la ressource en eau souterraine. La réunion devrait permettre d'échanger sur ces synergies et d'entrevoir des pistes d'action sur le périmètre du SAGE, voire sur des territoires plus petits, plus pertinents, celui par exemple d'une Communauté de Communes qui pourrait devenir un site pilote. Cette réunion sera également l'occasion d'écouter le témoignage de M. François THERY, producteur bio de la commune de Gavrelle, qui présentera sa ferme et les activités culturelles qu'il exerce.

Ordre du jour :

- Présentation du GABNOR et du contexte de l'étude.
- Quels sont les impacts de l'agriculture biologique sur la qualité de l'eau ?
- Une agriculture respectueuse de la qualité de l'eau ... illustration par les exemples de Munich, Vittel, Houille Moulle, SAGE III Nappe Rhin.
- Perspectives d'actions sur le territoire du SAGE de la Sensée.
- Témoignage d'un producteur bio situé sur le périmètre du SAGE de la Sensée.

Les présentations de Melle DEMEY sont jointes en annexe.

Présentation de M. François THERY et principaux échanges retenus :

M. François THERY signale que la région Nord - Pas-de-Calais comporte peu de producteurs bios. Au départ, il possédait une ferme intensive, produisant des pommes de terre, des betteraves et des céréales. Il s'est rendu compte que l'image du métier n'était pas reluisante, en raison de la qualité de vie, du travail, de la reconnaissance et du bradage des produits. En allant voir des exploitants bio, il s'est aperçu qu'il existait autre chose. En 1998, il possédait 2 Ha en bio. Dans un an, il devrait être à 100% bio. La transformation d'une ferme nécessite 10 ans. En intensif, les rotations des cultures de blé et de betterave, étaient courtes, de 4 années. En bio, elles sont plus longues, de 6 à 7 ans. Il a par ailleurs introduit dans ses cultures de l'herbe sans être éleveur. L'herbe permet de restructurer le sol, l'enrichir et le nettoyage des adventices. Le passage au bio signifie une réorganisation du système et ne permet pas de gagner de l'argent pour chaque culture : les productions de pomme de terre, de blé, de betterave sucrière et d'endive permettent de réaliser des bénéfices, la production de céréale secondaire est en équilibre, tandis que la production d'herbe induit une perte d'argent. Avant de s'engager dans le bio, il avait des craintes techniques, et notamment le souci de pouvoir désherber. Maintenant la maîtrise technique est facile à acquérir, mais il existe quand même quelques aléas.

M. Jean-Matthieu FONTAINE demande si les débouchés sont faciles à trouver ?

M. François THERY signale que le GABNOR bénéficie d'argent pour développer l'appui technique aux exploitants convertis au bio. Un conseiller exerce sur la région et il existe une coopérative qui valorise les produits. Le problème du bio est le faible volume produit qui oblige à passer par des circuits conventionnels. Le débouché le plus sûr est la pomme de terre. Pour les céréales, cela s'avère assez difficile. Pour les céréales panifiables, le marché est sérieux : une coopérative existe, qui travaille à 100% bio. Concernant le lait, il n'y a pas de débouchés pour le bio.

M. Jean-Matthieu FONTAINE souhaite savoir si le passage au bio a impliqué une forte diminution des rendements et un investissement financier, et si le marché est rentable.

M. François THERY explique qu'en agriculture conventionnelle, le désherbage mécanique induit une diminution de 50% des intrants. En bio il faut réduire de 100% ces intrants, ce qui engendre une diminution de 40 à 50% des rendements pour les céréales et de 20% pour la pomme de terre. Concernant la rentabilité, il indique qu'elle se calcule sur le système et pas sur une culture. L'intérêt du bio est que le système est plus autonome et économe. Zéro intrant signifie moins de coût. En cas de coup dur sur une vente, il y a moins de risque en bio, car il y a moins d'engagement financier au départ. L'investissement ne fut pas énorme. Au départ il a commencé avec 50 Ha de terres et un endettement nul. De plus pour arriver à 100% bio, il existe des aides à la conversion.

M. André COURTECUISSÉ interroge sur l'état de propreté des terres au démarrage.

M. François THERY indique qu'il n'avait pas de terre en bon état. La solution était de faire de l'herbe. Après 2 années d'herbe, désherber devient inutile. Il faut jouer beaucoup sur les rotations. Pour les éleveurs, le système marche mieux.

M. André COURTECUISSÉ souhaite savoir s'il est possible d'assurer un bon bilan humique et azoté.

M. François THERY signale qu'il faut acheter du compost. L'azote soluble permet le développement des mauvaises herbes. En bio son emploi étant interdit, le désherbage est ainsi bien maîtrisé. Le bilan azoté est quelquefois déficitaire.

M. André COURTECUISSÉ demande si l'épandage des boues de stations est autorisé.

M. François THERY affirme qu'il est interdit. Par contre est autorisé l'épandage de compost de déchets verts. Il ajoute qu'il en existe des certifiés bio. L'intérêt pour les sols est de les fertiliser avec du compost d'origine animale. L'emploi de fumier d'élevage extensif uniquement est autorisé, le fumier d'élevage hors sol ne l'est pas.

M. André COURTECUISSÉ soulève le problème des voisins qui traitent leurs cultures.

M. François THERY signale qu'il n'est pas responsable des actes des voisins, qu'il ne peut rien faire contre, si ce n'est planter une haie par exemple ou ne pas récolter les 3 premiers mètres touchés. Les exploitants bios doivent prendre des précautions face à cela. Si un contrôle relève la trace de pesticides, tout est déclassé. Le cahier des charges européen est très strict. En élevage, il existe des règles françaises plus contraignantes. Le bio reposant sur la confiance des consommateurs, alléger le cahier des charges signifie prendre des risques. Les producteurs bio sont les premiers à renforcer le cahier des charges, à se mettre beaucoup de contraintes.

M. Michel FICHEUX s'inquiète du devenir des boues de stations d'épuration si tous les agriculteurs se convertissent au bio. Il ajoute que le produit final est pur après épuration. Les déposer sur les sols est le moyen le plus économique, comparé à l'incinération.

M. François THERY avance que les boues ne peuvent être valorisées en bio puisqu'elles recueillent tous les polluants qu'on met à la source. Il indique que le problème à l'heure actuelle n'est pas le devenir des boues mais le développement de l'agriculture bio. Il précise qu'il existe de nombreux producteurs qui n'auraient pas beaucoup d'efforts à faire pour se convertir. Dans son cas, il a dû effectuer un grand pas, étant dans l'intensif sur polycultures et grandes cultures. Plus le système est autonome avec des circuits de commerce différenciés, plus l'exploitant a de chance de s'en sortir. 2004 est la première année marquée par la baisse de producteurs bio.

Il ajoute qu'il gagnerait plus dans le conventionnel, qu'il faut surtout beaucoup de convictions et ne pas le faire pour de l'argent. Sur le plan technique, il remarque qu'il y a encore beaucoup de progrès à faire. Au niveau de l'azote, ils ne sont pas irréprochables, les risques de polluer plus qu'en culture conventionnelle sont présents.

- La présentation du diaporama « Une agriculture respectueuse de la qualité de l'eau ... illustration par les exemples de Munich, Vittel, Houle Moule, SAGE Ill Nappe Rhin » a suscité quelques remarques des participants.

M. Gustave HERBO signale que les régions de Vittel et de Dunkerque sont des zones où l'agriculture est moins intensive que dans le bassin de la Sensée. Ces exemples sont difficilement reproductibles.

M. André COURTECUISSÉ signale que la nappe dans la région du Trinquaise affiche une teneur en nitrates d'environ 8 mg/l, ce taux est faible mais fait passer les exploitants pour des pollueurs. L'agriculture a fait des efforts, mais les zones urbaines montent en pollution.

M. Michel FICHEUX réplique que le taux de nitrates est en baisse. Il ajoute qu'en 1949, la production était de 35 quintaux de blé/Ha. Il fallait ensuite produire toujours plus pour nourrir la France. Actuellement la production est de 110 quintaux/Ha, mais les prix ont baissé, le blé est vendu moins cher qu'en 1990. La situation devient très difficile pour les exploitants, il faut changer les mentalités sinon beaucoup de conventionnels vont mettre la clé sous la porte.

M. André COURTECUISSÉ évoque la responsabilité de la société, et insiste sur le fait que les privés polluent énormément par l'utilisation incontrôlée de pesticides.

M. Fabien MARTIN indique qu'au niveau du SAGE, il y a beaucoup de techniques à développer qui devront s'appliquer prioritairement là où il y a un danger. Il faut préserver la ressource en eau et sensibiliser les secteurs les plus touchés. L'agriculture bio est un moyen intéressant parmi d'autres. Le document final donnera des orientations pour préserver la ressource.

- Perspectives d'actions sur le territoire du SAGE de la Sensée.

M. Michel CAVENAILE avance que pour éviter l'emploi de pesticides, il faut prendre des OGM.

M. François THERY répond qu'on intoxique les gens avec de faux arguments pour vendre des OGM. Un phénomène de résistance survient avec les OGM, ce qui oblige à remettre des pesticides. L'emploi d'OGM est interdit dans le cahier des charges. Par ailleurs, l'utilisation d'OGM induit la standardisation des semences et la suppression de la biodiversité. Il évoque aussi que sur le territoire du SAGE on ne peut pas faire que du bio, il faut s'orienter vers les secteurs à problèmes.

M. Gérard DUE évoque les difficultés qu'il rencontre avec la FNSEA et la DDA pour la mise en place de bandes enherbées et de haies sur le territoire de sa commune. Ce ne sont pas les agriculteurs qui posent problème mais les industries agroalimentaires qui imposent leurs règles : elles exigent par exemple l'absence de feuilles parmi les récoltes. Selon lui, il faudrait mettre ces entreprises autour d'une table pour faire cesser cela. Demain, elles partiront et se ficheront de ce secteur. Il faut trouver des moyens non agroalimentaires, les agriculteurs étant trop liés, et des solutions pour éviter qu'ils ne perdent de l'argent. Par exemple, inscrire dans le PLU la mise en place de bandes enherbées.

M. François THERY évoque l'installation d'une haie de 300m qui a soulevé des réactions positives et a permis le retour du gibier.